



Le Cobalt à Prix Cassé, la Corruption à Plein Tarif



Panorama du bradage des actifs miniers
de la Gécamines dans le projet Mutanda
Mining



Le Cobalt à Prix Cassé, la Corruption à Plein Tarif

Panorama du bradage des actifs miniers de la Gécamines
dans le projet Mutanda Mining

Juillet 2025

TABLE DES MATIÈRES

Résumé Exécutif	1
Introduction	4
Présentation du Projet Mutanda Mining	6
Analyse critique des cessions d'actifs (Projet MUMI)	10
Pertes et impacts des cessions d'actifs (Projet MUMI)	21



SIGLES & ABRÉVIATIONS

AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
CNPAV	Congo N'est Pas à Vendre
FMI	Fonds Monétaire International
GCM	Gécamines ou Générale des Carrières et des Mines
HSBC	Hongkong and Shanghai Banking Corporation
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MUMI	Mutanda Mining
PE	Permis d'Exploitation
RDC	République Démocratique du Congo
GW	Global Witness
USD	United States Dollar



Résumé exécutif

Pendant des décennies, la Gécamines contrôlait la quasi-totalité des gisements et actifs miniers de la partie congolaise de la ceinture de cuivre de l'Afrique centrale, très riche en cuivre et cobalt, deux des minéraux essentiels à la transition mondiale vers les énergies et technologies vertes.

A la faveur de l'ouverture du secteur minier congolais aux investisseurs privés et étrangers au début des années 2000, la Gécamines a signé plusieurs contrats de partenariat déséquilibrés et opaques sur ses principaux gisements et actifs miniers du Sud du Katanga. Sous l'égide du Cabinet de l'ancien Président Joseph Kabilé, la Gécamines a conclu entre 2007 et 2015 une série de contrats et transactions controversés avec Samref, Rowny Asset et Biko Invest sur les gisements et actifs des projets Mutanda, Kansuki et Tshabara, constituant l'actuel projet Mutanda Mining (MUMI). Actuellement contrôlé par le Groupe Glencore, le projet MUMI est l'un des plus grands producteurs de cobalt au monde.

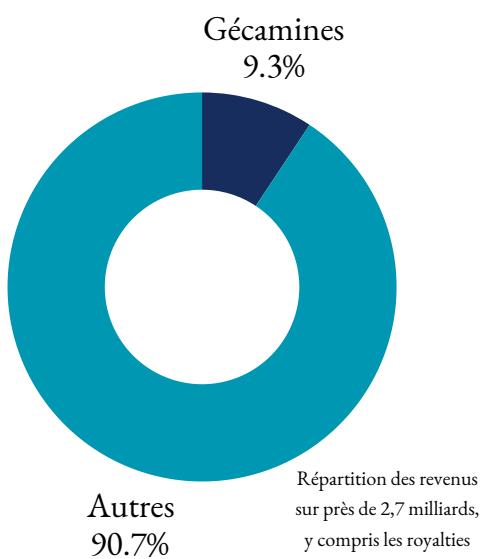
Cette note présente le résumé de l'analyse de la Coalition Congo N'est à Vendre (CNPAV) sur les pertes enregistrées par la Gécamines et l'État congolais ainsi que les pratiques de corruption et d'autres irrégularités ayant entaché les transactions relatives au projet Mutanda Mining (MUMI).

Éléments clés de la note



+1,8 Milliard USD
Montant perçu par les autres parties au titre de leurs cessions, y compris pour les actifs acquis auprès de la Gécamines.

+ 600 Millions USD
de royalties de Gécamines cédés jusqu'à la fermeture des mines de Mutanda Mining estimée en 2039



Basées sur l'analyse de la documentation disponible sur les différentes transactions dans le projet Mutanda, y compris des contrats publiés, cette note montre que la Gécamines aurait perçu près de 250 millions USD pour l'ensemble des transactions sur le projet MUMI (Mutanda et Kansuki). Pourtant des évaluations indépendantes estimaient la valeur des actifs cédés largement supérieure à ce montant. Par ailleurs, les acquéreurs des actifs cédés, avec en tête l'homme d'affaires israélien Dan Gertler, ont revendu les mêmes actifs, sans des preuves évidentes d'une valorisation, à plus de 1,8 milliards USD.

De plus, les royalties de 2,5% du chiffre d'affaires dues à la Gécamines et à l'État congolais cédées à Rowny Asset, une société affiliée à Dan Gertler, pourraient générer plus de 600 millions USD jusqu'à la fermeture des mines de Mutanda Mining projetée pour 2039.



Ces transactions ont conduit à la dépossession de tous les actifs et droits de la Gécamines et de l'État congolais dans le projet MUMI ainsi qu'à la perte de contrôle de ce projet, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les ambitions de la RDC de créer des chaînes de valeur locales de ses minéraux stratégiques.

Par ailleurs, l'analyse de ces transactions révèle de nombreuses pratiques non conformes au cadre juridique de la RDC et aux standards internationaux en matière de cession d'actifs miniers. Ces pratiques incluent notamment :

- L'absence d'évaluation préalable de la valeur des actifs miniers destinés à la cession.
- La cession des actifs miniers à des sociétés offshore sans appels d'offres publics.
- L'absence d'approbation préalable de toutes les cessions des actifs miniers par le gouvernement congolais en violation manifeste de la législation en vigueur sur la gestion des entreprises du portefeuille de l'Etat, concernant particulièrement les royalties.
- L'opacité du processus de négociation des contrats et transactions concernées.

Les conclusions de l'analyse montrent que, sur au moins une de ces transactions, la Présidence de la République, à travers de proches collaborateurs de l'ancien Président Joseph Kabila, aurait joué un rôle clé dans la signature de ces accords, suggérant des interférences politiques au détriment des considérations techniques. Deux acteurs majeurs du secteur cuivre-cobalt en RDC, à savoir l'homme d'affaires israélien Dan Gertler et le groupe Glencore, ont été cités dans plusieurs enquêtes internationales en lien avec ces opérations. Dan Gertler a été sanctionné par le gouvernement américain en 2017 pour son implication présumée dans des transactions opaques en RDC, tandis que Glencore a également fait l'objet d'enquêtes et de procédures judiciaires dans plusieurs juridictions concernant ses pratiques commerciales.

Glencore a également été sanctionnée par la justice suisse en août 2024 pour n'avoir pas pris les mesures raisonnables et nécessaires afin d'empêcher la corruption d'agents publics congolais par son partenaire commercial dans le cadre de la cession des actifs de la Gécamines à Rowny et Biko Assets Limited de Dan Gertler en 2011.

En février 2022, le Cabinet du Président Félix Tshisekedi et le Groupe Ventora, détenu par l'homme d'affaires israélien Dan Gertler, ont conclu un accord à l'amiable visant à mettre fin aux différends entre la République démocratique du Congo et Dan Gertler. Contre toute attente, l'accord reconnaît au Groupe Ventora le droit de continuer à percevoir les royalties dans trois projets miniers dont celles du projet MUMI ainsi qu'un paiement d'un montant de 240,7 millions au titre de dépenses d'investissements engagées en échange de la restitution à la RDC des permis et licences détenus dans les secteurs minier et pétrolier.

Parallèlement, le Groupe Glencore et le gouvernement congolais ont conclu en décembre 2022, un accord portant renonciation par l'Etat congolais de toutes les actions présentes ou futures fondées sur tout fait à caractère de corruption commis en RDC par le Groupe Glencore entre 2007 et 2018. En échange, le Groupe Glencore devait payer au gouvernement congolais la somme 180 millions USD..

Au vu des pertes colossales de revenus subies par la Gécamines et la RDC et des pratiques évidentes de corruption documentées, le CNPAV appelle le gouvernement à reconsidérer les deux accords signés avec les groupes Ventora et Glencore et à diligenter une réévaluation systématique et indépendante sur la régularité de toutes les transactions et cessions des actifs et droits de la Gécamines et de l'État dans le projet Mutanda Mining. En fonction des conclusions de cette évaluation, des mesures appropriées devraient être envisagées, y compris l'annulation des accords jugés irréguliers et la restitution des actifs éventuellement acquis de manière illicite.

Introduction

La libéralisation du secteur minier congolais au début des années 2000 a entraîné le développement de grands projets miniers de partenariat, principalement dans la filière cuivre-cobalt au sud-est de la RDC. Ces projets ont remplacé le pays parmi les plus grands producteurs de ces deux minéraux stratégiques, dont la demande mondiale a connu une croissance exponentielle ces dernières années.

À l'origine de l'ouverture du secteur minier congolais aux acteurs privés en 2002, la Gécamines était dans une position avantageuse en ce qu'elle agissait comme un cadastre minier parallèle[1], détenant les titres miniers les mieux documentés de la filière cuivre et cobalt. Cette situation lui a permis de prendre des participations dans presque tous les grands projets miniers développés dans cette filière au début des années 2000.

Cependant, les années suivantes ont été marquées par la cession des actifs de la Gécamines, souvent à des prix inférieurs à leur valeur réelle. De plus, la majorité de ces transactions ont été entachées d'irrégularités et de soupçons de corruption et d'interférences politiques. Ainsi, malgré l'essor de la filière cuivre-cobalt qui aurait généré pour les entreprises partenaires 35 milliards de dollars de chiffres d'affaires entre 2012 et 2020[2].

La Gécamines entreprise d'État du secteur, dont les gisements importants ont servi à la création de la plupart de ces projets miniers, n'aurait gagné que 564 millions de USD pendant la même période[3]. La Gécamines et l'État congolais peinent donc à tirer parti de cet important développement du secteur. Le cas de la cession des actifs de la Gécamines dans le projet minier MUMI examiné dans cette étude illustre parfaitement comment cette entreprise d'État s'est retrouvée dépossédée de l'ensemble de ses actifs dans l'un des plus grands projets d'exploitation du cobalt au monde. La Gécamines a ainsi perdu le contrôle du projet MUMI sans en tirer de bénéfices substantiels. Pourtant, les autres partenaires du projet et acquéreurs des actifs de la Gécamines comme Samref, Rowny et Biko ont, ensemble, gagné près de 2 milliards USD.

En 2013 par exemple, le rapport de Africa Progress Panel indiquait qu'entre 2010 et 2012, cinq (5) accords de concession, y compris la cession des actifs dans le projet MUMI, ont entraîné des pertes considérables pour l'État congolais. D'après les estimations de ce rapport, ces actifs qui ont été vendus à un sixième de leur valeur marchande, ont permis aux sociétés de négoce offshore de réaliser un retour de 1,63 milliard USD sur des actifs achetés pour 275,5 millions USD, dégageant une marge moyenne de 512 % [4].

Dans le même sens, les conclusions de l'enquête de la Coalition CNPAV publiées en mai 2021 ont relevé que la RDC a déjà perdu 1,95 milliard USD de dollars entre 2003 et 2021 et qu'elle pourrait perdre jusqu'à 1,76 milliard USD supplémentaires d'ici 2039, y compris à travers la cession des actifs de la Gécamines dans le projet MUMI [5].

Deux acteurs majeurs impliqués dans ces transactions, à savoir l'homme d'affaires israélien Dan Gertler et le Groupe suisse Glencore ont fait l'objet de mesures par le gouvernement américain pour les actes de corruption commis dans le secteur extractif congolais, y compris dans le cadre du projet MUMI.

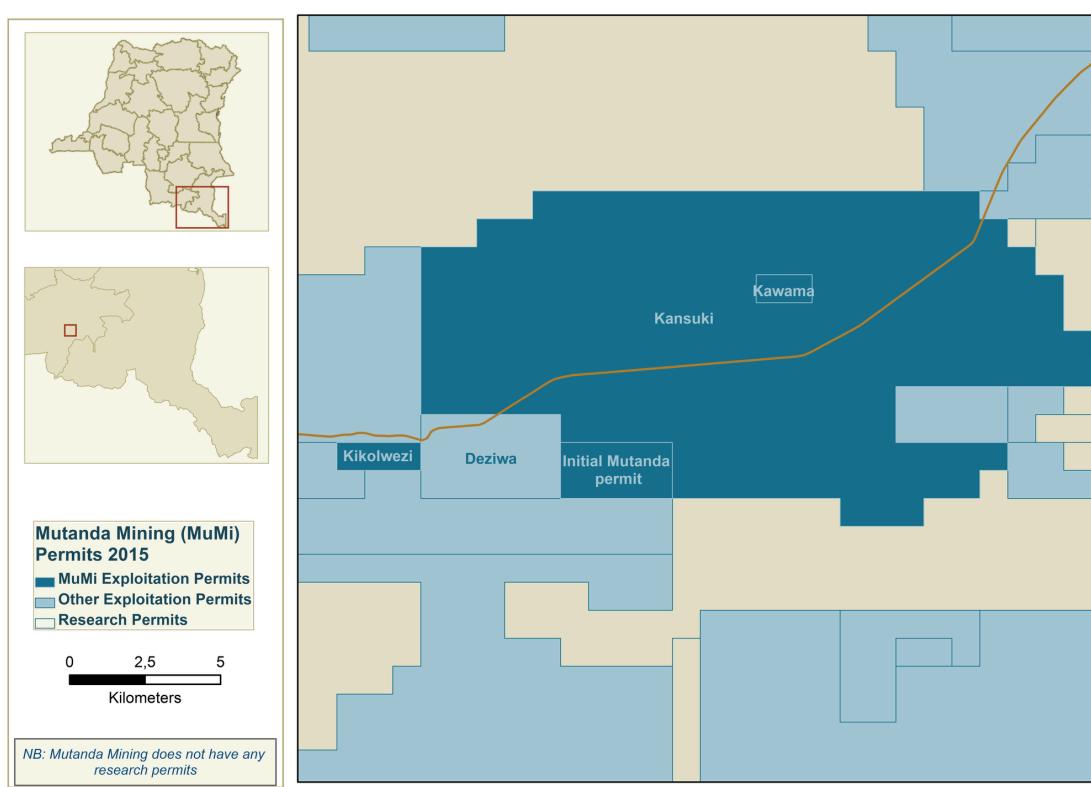
D'après le communiqué du Département du Trésor américain sur ce sujet, les sanctions prises contre de Dan Gertler sont liées au fait que « Gertler a utilisé son amitié étroite avec le Président de la RDC, Joseph Kabilé, pour servir d'intermédiaire pour les ventes d'actifs miniers en RDC, obligeant certaines multinationales à passer par Gertler pour faire des affaires avec l'État congolais. En conséquence, entre 2010 et 2012 seulement, la RDC aurait perdu plus de 1,36 milliard de dollars de revenus en raison de la sous-évaluation des actifs miniers qui ont été vendus à des sociétés offshore liées à Gertler » [6].

En ce qui concerne Glencore, le communiqué de Département de la Justice américaine indique que le géant minier s'était engagé dans un stratagème visant à verser des pots-de-vin à des fonctionnaires au Nigeria, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée équatoriale, au Brésil, au Venezuela et en République démocratique du Congo (RDC) [7].

De plus, après quatre ans d'enquête, le ministère public de la Confédération Suisse, a sanctionné, en aout 2024, Glencore à des amendes de 150 millions USD, pour « manquement de Glencore à prendre toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher la corruption d'agents publics étrangers par un partenaire commercial après l'acquisition par ce dernier, en 2011, de participations minoritaires dans deux sociétés minières en République démocratique du Congo (RDC) » [8].

Dans la présente analyse, le CNPAV se focalise sur le cas spécifique des transactions autour du projet MUMI et donne un aperçu des pertes subies par la Gécamines et l'État congolais à la suite des cessions successives des actifs et des droits dans ce projet.

L'analyse décrit également le non-respect de la loi congolaise, les irrégularités et les pratiques de corruption ayant entaché ces cessions. Avant d'aborder ces pertes, irrégularités et pratiques de corruption et leurs implications, un bref aperçu du projet MUMI est présenté dans la section qui suit.



Permits d'exploitation Mutanda en 2015

I. Présentation du Projet Mutanda Mining

Le projet Mutanda Mining (MUMI) tire son nom de la mine de Mutanda, située dans le secteur de Luilu, territoire de Mutshatsha à environ 40 km à l'est de Kolwezi, dans la Province du Lualaba en RDC. La mine a été explorée pour la première fois par la Gécamines dans les années 1980[9], mais il n'y avait alors que très peu de connaissances disponibles sur les riches potentialités minérales du site.

Dans la foulée des partenariats signés par la Gécamines dès le début des années 2000 à la faveur de la libéralisation du secteur minier, un accord a été signé en 2001 avec Samref Congo, une entreprise congolaise à capitaux sud-africains, pour l'exploration de la mine de Mutanda. Le contrat de coentreprise entre les deux parties prévoyait le développement du projet MUMI. L'entreprise constituée était détenue à 40% par la Gécamines tandis que Samref, censée chercher les fonds nécessaires pour le développement du projet, avait 60% [10].

En 2005, à la suite des plaintes formulées par la Gécamines concernant la lenteur de la mise en œuvre du projet, les actionnaires de Samref Congo avaient décidé de céder l'entreprise au Groupe Bazano, une société libanaise établie en RDC. Ce groupe était dirigé par l'homme d'affaires libanais Hayssan Hamza, qui était déjà très actif dans l'exploitation artisanale minière dans la région du Katanga et achetait les produits issus de l'artisanat minier sur le site de Mutanda. La Gécamines et Samref, ont ainsi entamé l'exploration du site en 2005 afin de lui débarrasser des creuseurs artisiaux qui l'ont occupé depuis plusieurs années [11].

Dans le but de développer rapidement le projet et compte tenu des besoins financiers, le Groupe Bazano a vendu, en 2007, la moitié de ses parts dans Samref au Géant Suisse Glencore, avec lequel il était déjà en relation d'affaires depuis quelques années.

Toujours en 2007, la Gécamines vendit la moitié de sa participation dans Mutanda (20%) à Samref Congo, pour un prix total de 55 millions de dollars américains. 30 millions de dollars représentant le prix de vente des parts de la Gécamines, et 25 millions supplémentaires une avance sur les revenus futurs de la Gécamines dans le projet.

La totalité de ces fonds, à l'exception de 5 millions de dollars, a été utilisée par la Gécamines pour régler une ancienne dette envers Monarch, une société offshore qui avait acquis le droit de recouvrer une dette que la Gécamines devait auparavant à HSBC Equator Bank et à deux autres banques sud-africaines[12].

Alors qu'en 2011, tous les signaux semblaient indiquer que le projet Mutanda était très prometteur à cause notamment de la découverte des nouveaux gisements [13], la Gécamines vendit le reste de ses participations dans le projet à Rowny Assets Limited, une société enregistrée aux Iles Vierges Britannique et détenue par Fleurette Holding de l'homme d'affaire Israélien Dan Gertler [14]. Le prix de cette transaction est de 120 millions de dollars USD, d'après le contrat signé entre les deux parties[15]. La Gécamines quitta ainsi le projet en 2011, qui est maintenant entièrement contrôlé par le secteur privé avec 80% détenus par Samref Congo (contrôlé par Glencore et le groupe Bazano) et 20% par Rowny Assets Limited (contrôlé par Fleurette).

Au courant de la même période des tractations s'opérèrent également sur Kasunki, un gisement minier voisin de Mutanda, mais beaucoup plus grand. En 2010, Kansuki était détenu indirectement par Glencore et Fleurette à travers leur filiale Kansuki Investments Sprl à 75% et par la Gécamines à 25% [16]. Ayant des parts dans les deux projets voisins (Mutanda et Kansuki), Fleurette et Glencore ont alors envisagé la fusion des deux projets. En 2011, la Gécamines cède ses parts dans Kansuki à Biko Invest Corp, société constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques et affilié à Dan Gertler, pour un montant de 17 millions USD [17].

Le 25 juillet 2013, Glencore annonce la fusion de Mutanda et Kasunki mise en œuvre par l'absorption de Kansuki et l'émission de nouvelles actions dans Mutanda. A l'issue de cette fusion, Mutanda est détenue à 45,5% par Glencore et indirectement par Fleurette à travers ses filiales High Grade Minerals SA (14,5%) 31% et Rowny Assets Limited (31%)[18]. La même année, Glencore acquiert les 14,5% de High Grade.

Entretemps, un autre site se trouvant à côté de Mutanda a commencé à intéresser Glencore et Fleurette dans leurs ambitions d'étendre le projet Mutanda. Il s'agit du site de Kawama couvert par le PE 658, potentiellement très riche en cobalt, qui était occupé par un grand nombre d'exploitants artisanaux. Le site de Kawama était détenu par l'entreprise Chabara, une co-entreprise entre la Gécamines (30%) et Dino Steel (70%) [19]. D'après un communiqué de presse publié par le Gécamines au sujet de la vente du Kawama, la Gécamines avait exigé 10 millions de dollars pour la vente de sa participation dans ce projet [20]. Ce même communiqué indiquait qu'en date du 15 février 2015, les deux partenaires dans le projet Chabara avait décidé de céder le PE 658 à Mutanda Mining. Le contrat de cession et le montant de la vente n'ont jamais été publiés.

En 2015, Mutanda Mining (MUMI) - produit de fusion entre Mutanda (initial), Kansuki et Chabara - est donc détenu par Glencore avec 69% des parts et le Groupe Fleurette de Dan Gertler avec 31% des parts. En 2017, Glencore a annoncé à travers un communiqué de presse l'achat des parts de Fleurette dans Mutanda à 922 millions USD [21].

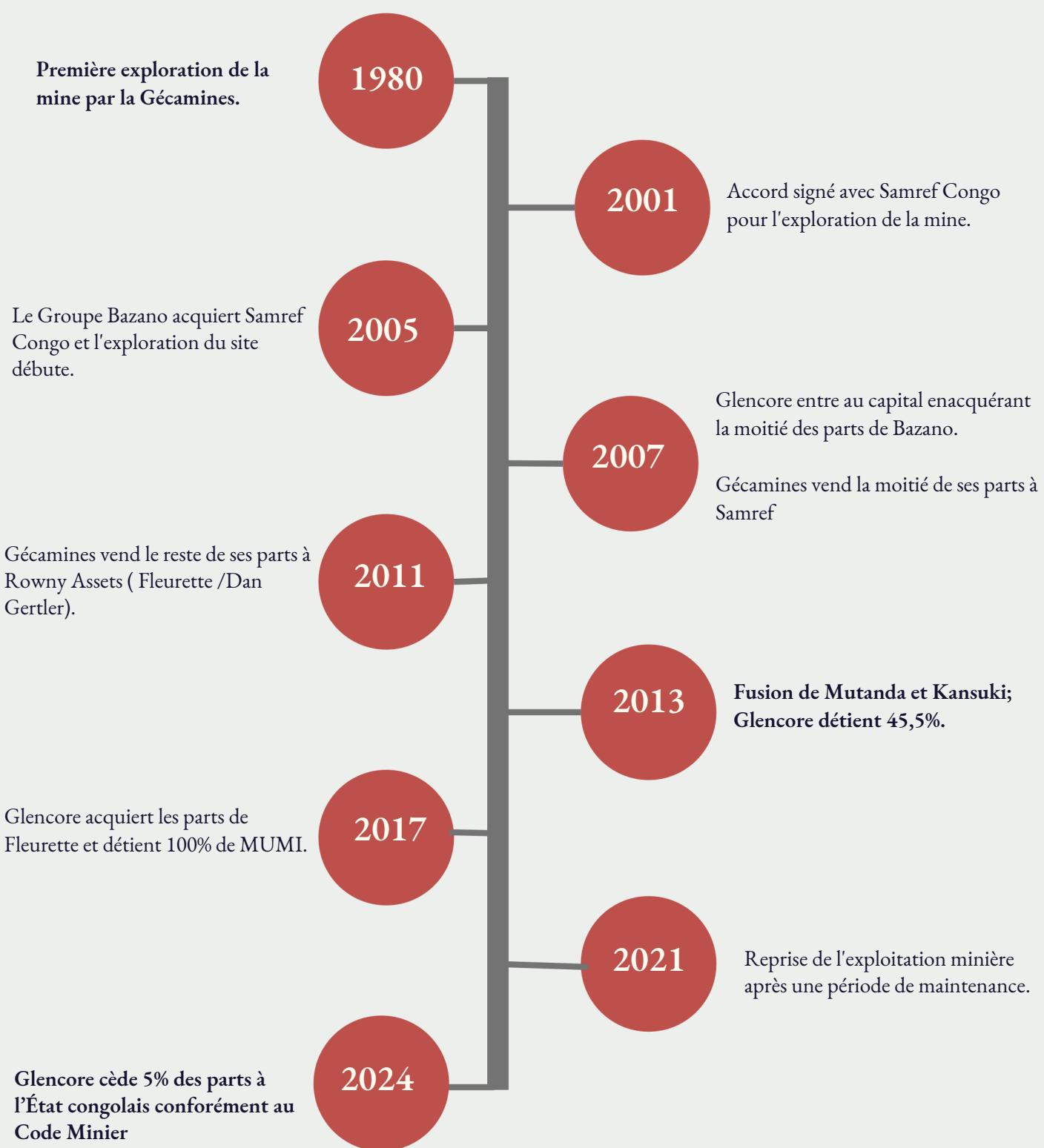
À la suite des transactions mentionnées ci-dessus, l'entreprise MUMI (Mutanda Mining) était entièrement détenue par Glencore de 2017 jusqu'en 2024. Depuis 2024, conformément aux dispositions du Code minier congolais, l'État congolais détient désormais une participation de 5 % dans le projet MUMI, sous forme de parts gratuites et libres de toute charge, comme le prévoit la législation en vigueurI.

En 2017, MUMI était le premier producteur mondial de cobalt avec une production de 23,9 kilotonnes [22] de cobalt et reste l'un de plus grand producteur de cuivre. En 2019, Glencore a placé MUMI en « entretien et maintenance » pour réévaluer le potentiel de ses gisements.

Après la fin de la période d'entretien et de maintenance, la production de cuivre et de cobalt a repris en octobre 2021, la période à partir des stocks existants. L'exploitation minière a repris en 2024 suivant les prévisions annoncées.

Chronologie du Projet Mutanda Mining

Le projet Mutanda Mining tire son nom de la mine de Mutanda, située près de Kolwezi en RDC. Cet historique retrace les évolutions majeures de sa propriété et de son exploitation depuis les années 1980.



II. Analyse critique des cessions d'actifs et droits de la Gécamines dans le projet MUMI

Ce chapitre présente les détails de chaque cession d'actifs parts de la Gécamines dans les différents projets qui constituent l'actuel Mutanda Mining en relevant les pertes subies, les pratiques de corruption et d'autres irrégularités.

1. Cessions des 20% des parts de la Gécamines dans Mutanda à Samref en 2007

La première vente de la moitié des parts de la Gécamines dans Mutanda à son partenaire Samref Congo est le résultat de l'histoire d'une dette un peu particulière de 30 millions USD que la Gécamines aurait contractée environ dix ans plus tôt auprès des banques Sud-Africaines HSBC et deux autres, alors que le pays était en pleine guerre dite de « libération » de l'Alliance des Forces pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL). Cette dette aurait été facilitée par Monsieur Katumba Mwanke, alors membre de la délégation de la Banque Sud-Africaine HSBC envoyé à Lubumbashi pour des entretiens commerciaux avec les responsables de l'AFDL [23].

Dix ans après, c'est le même Katumba Mwanke, alors devenu l'un des conseillers puissants du Président Joseph Kabilà, qui est à la manœuvre pour le remboursement de la dette. Du fait des intérêts, la dette est passée de 30 à 50 millions USD. Après un procès expéditif au Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi [24], la Gécamines était sommée de payer 50 millions USD à Monarch Associated Group Limited, une entreprise à laquelle les banques Sud-africaine avait cédé le droit de recouvrer la créance.

Sans appel d'offres ni véritable évaluation de la valeur réelle de sa participation dans le projet, la Gécamines, pour rembourser cette dette, vend la moitié de ses participations (20%) dans Mutanda à 30 millions de dollars à son partenaire dans le projet Samref qui aurait fait valoir son droit de préemption. Samref paie également les 20 millions restant de la dette et donne à la Gécamines 5 millions. Les 25 millions supplémentaires de cette transaction devraient être remboursés à Samref par les revenus futurs du projet Mutanda [25].

La même année (2007) pourtant, le pays est en plein processus de revisitration des contrats miniers et le rapport d'évaluation des partenariats de la Gécamines recommande pour le cas de Mutanda [26] :

- D'identifier et d'évaluer les apports réels des parties dans la coentreprise existante en vue de répartir équitablement les parts sociales ;
- De réévaluer les gisements par le partenaire dans son étude de faisabilité intermédiaire (au départ 500.000 tonnes de cuivre et 300.000 tonnes de cobalt présentement plus de 1,2 millions tonnes de cuivre et 800.000 tonnes de cobalt).

Ces recommandations indiquaient que les parts de la Gécamines dans ce partenariat étaient sous évaluées. Il était dès lors incompréhensible que la vente des parts de la Gécamines dans Mutanda se soit faite en cette période, sans que les recommandations de la commission de revisitration n'aient préalablement été mises en œuvre.

En effet, au moment où la Gécamines est soumise à une décision de justice et paie cette créance pour 50 millions USD, elle accuse un passif de plus d'un milliard de dollars de dette qu'elle n'arrive pas à rembourser [27]. On peut donc se demander pourquoi, pour cette créance en particulier, la procédure judiciaire n'a duré qu'un seul mois et le paiement, à travers une vente d'actifs, sans évaluation préalable, intervenu si tôt. L'hypothèse d'une interférence politique dans le processus de paiement ne saurait être écartée, au regard du rôle joué par Katumba Mwanke dans l'octroi de ce crédit à la Gécamines, de son statut d'acteur influent sur l'échiquier politique de la RDC, ainsi que de sa proximité avec l'ancien Président Joseph Kabil..

Tableau 1 : Résumé de la cession de 20% des parts de la Gécamines dans Mutanda à Samref en 2007

Parties impliquées	Objet de l'accord/transaction	Termes financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Gécamines • Samref Congo • Présidence de la République • Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi 	Cession de 20% des parts de la Gécamines dans le projet Mutanda Mining	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total reçu par la Gécamines : 55 millions USD. • Prix d'achat de participation de la Gécamines dans Mutanda : 30 millions USD. • Complément du montant payé pour la dette : 20 millions USD. Montant donné à la Gécamines : 5 millions de dollars.

Préoccupations liées à cette transaction

- Cession intervenue sans évaluation de la valeur des actifs après la publication en 2009 du rapport de la commission d'évaluation des partenariats de la Gécamines qui recommandait clairement l'identification et l'évaluation des apports réels des parties dans la JV existante en vue de répartir équitablement les parts sociales.
- Vente d'actifs sans évaluation de leur valeur réelle ;
- Célérité de la procédure judiciaire devant le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi ayant ordonné le paiement de la dette à travers cette vente des parts ;
- Possible interférences politiques dans le processus de paiement de la transaction.

Cession de 20% initial de la Gécamines dans Mutanda

Transaction 2007



20%

des parts de la Gécamines dans le projet Mutanda ont été cédées à Samref.

Raison de la transaction

Vente des parts pour régler une dette de la Gécamine HSBC

30 millions USD

Dette initiale contractée par la Gécamines.



50 millions USD

Dette finale avec intérêts.

5 millions USD

Bonus versé à Gécamines.

Contrainte



Procédure judiciaire "expéditive" pour ordonner le paiement de la dette via la vente d'actifs.

1 Mois

Problème



Aucune

évaluation préalable de la valeur réelle des actifs n'a été effectuée.



Suspicion

Possible interférence politiques dans le processus de paiement de la transaction

>1 Milliard USD

de passif total de la Gécamines en cette période, soulevant des questions sur la priorité de cette créance.



2. Cession des 20% des parts et des royalties de la Gécamines dans Mutanda à Rowny Assets Limited 2011

Si la première cession des parts de la Gécamines dans Mutanda pouvait se justifier par la nécessité de rembourser une dette contractée dix ans plus tôt, la vente des actifs restants en 2011 apparaît beaucoup plus problématique. Officiellement présentée comme un levier de relance pour l'entreprise, cette opération intervient pourtant à un moment où l'ampleur des réserves exceptionnelles de Mutanda commençait à être pleinement reconnue, laissant entrevoir des revenus futurs considérables pour les actionnaires. Dans ce contexte, l'argument économique avancé semble peu convaincant, d'autant plus que plusieurs éléments suggèrent que les fonds issus de la vente auraient en réalité servi à financer des campagnes électorales. C'est ainsi que, malgré les perspectives prometteuses du projet, la Gécamines décide de céder ses 20 % restants dans Mutanda à Rowny Assets Limited, une société enregistrée aux Îles Vierges britanniques et détenue par Fleurette Holding, appartenant à l'homme d'affaires Dan Gertler.

D'après le contrat publié, la Gécamines a reçu 120 millions USD pour la vente de ses parts restantes dans Mutanda [28]. La montant de cette vente est resté pourtant sujet des controverses. Le rapport ITIE 2011[29] indique que la Gécamines a reçu, pour la vente de ses actifs dans Mutanda et Kansuki, 189 millions de dollars. Comme cela est développé plus en détails dans le point suivant, le contrat entre la Gécamines et Biko Invest Corp indique que le prix de cession de 25% des parts de la Gécamines dans Kansuki était de 17 millions de dollars [30]. L'addition des montants de vente indiqués dans les deux contrats donne un total de 137 millions de dollars, de loin inférieur aux 189 millions mentionnés dans le rapport ITIE 2011. Par ailleurs, le rapport ITIE 2012 indique que toujours pour cette cession d'actifs dans les deux projets (Mutanda et Kansuki), la Gécamines aurait reçu cette année (2012) un peu plus de 20 millions USD, faisant donc un total de 209 millions USD pour la vente des actifs dans les deux projets.

Par ailleurs, dans un communiqué de presse de 2015 annonçant la fusion de Kansuki et Mutanda, Fleurette indique avoir acquis la participation de 25% de la Gécamines dans Kansuki et une participation de 20% dans Mutanda auprès de la Gécamines pour un montant total de 220 millions USD, dont une dette de 31,4 millions de dollars envers Samref/Mutanda [31].

Au-delà du débat sur le prix de la cession, la question de l'évaluation réelle des actifs refait surface. Global Witness, membre du CNPAV, a estimé la valeur des 20 % de participation de la Gécamines dans Mutanda à 849 millions USD, en s'appuyant sur des données issues d'une publication boursière de Glencore[32]. L'écart entre la valeur estimée des actifs et leur prix de cession soulève des doutes sur la transparence de la transaction, ainsi que sur de possibles risques de corruption et d'ingérence politique. Ces inquiétudes sont renforcées par la condamnation de Glencore en 2024 par la justice suisse pour manquements dans la prévention de la corruption en RDC [33]. De son côté, la Gécamines a défendu cette vente en affirmant que la valeur des actifs reflétait leur état réel à l'époque, notamment l'absence de production et les investissements encore nécessaires. Elle a également soutenu que l'opération visait à attirer des capitaux pour relancer les activités minières.[34]

La Gécamines, en plus de détenir des parts ayant une valeur relativement élevée dans Mutanda, avait également le droit de percevoir des royalties pendant toute la durée de vie du projet. Le contrat original avec Samref prévoyait que Mutanda verse à la Gécamines des royalties correspondant à 2,5% des recettes brutes, ainsi qu'un coût de gisement de 2% sur les matières extraites [35]. Toutefois, à la suite du processus de revisitation des contrats de 2009, l'avenant n°3 a réduit ces termes financiers aux uniques royalties de 2,5% sur le chiffre d'affaires.

Malgré la réduction des royalties à payer à la Gécamines par Mutanda après la révision des contrats en 2009, la Gécamines conservait un potentiel important de flux financiers futurs grâce à ses royalties. De manière surprenante, même ces droits ont été cédés à Rowny Assets lors de la vente des parts de la Gécamines.

Les estimations chiffrées des pertes subies par la Gécamines en raison de la cession de ces royalties sont présentées à la troisième section de la présente note.

Tableau 2 : Résumé de la cession des 20% des parts et des royalties de la Gécamines dans Mutanda à Rowny Assets Limited 2011

Parties impliquées	Objet de l'accord/transaction	Termes financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Gécamines • Rowny Assets • Présidence de la République 	Cession des derniers 20% des parts de la Gécamines dans le projet Mutanda Mining	<ul style="list-style-type: none"> • Controverses autour du montant du prix de vente des participations : • 120 millions USD d'après le contrat entre GCM et Rowny • 209 millions USD de dollars d'après les rapports ITIE 2011 et 2012 (pour l'achat des parts dans Mutanda et Kansuki) • 220 millions USD d'après un communiqué de Fleurette (pour l'achat des parts dans Mutanda et Kasunki)

Préoccupations liées à cette transaction

- Multiplicité d'informations sur le prix de vente.
- Vente d'actifs sans évaluation de leur valeur réelle.
- Possible interférence politique dans le processus de cession des actifs.
- Cessions des royalties de la Gécamines et de l'Etat dans Mutanda (2,5 % du chiffre d'affaires)
- Documents boursiers de Glencore indiquent que la valeur de la participation de la Gécamines dans Mutanda était de plus de 800 millions de dollars, de loin supérieur au prix de vente.

Cession de 20% de parts restantes de la Gécamines à Rowny Assets Limited

Transaction 2011



20%

des parts de la Gécamines dans Mutanda ont été cédées à Rowny Assets Limited.

Prix de vente

120 millions USD

d'après le contrat publié



209 millions USD

D'après les rapports ITIE 2011-2012 (Mutanda et Kansuki)



220 millions USD

D'après un communiqué de Fleurette (Mutanda et Kansuki)



Royalties

2,5%

du Chiffre d'affaires de Mutanda des royalties de la GCM cédés

Prix de vente des

participations dans Kansuki

17

millions de dollars était le prix de cession de 25% des parts de la Gécamines dans Kansuki.

Valeure réelle de la participation

849 millions USD

La valeur estimée de la participation de 20% de la Gécamines dans Mutanda d'après une analyse de GW

3. Cession de 25% des parts de la Gécamines dans Kansuki à Biko Invest 2011

La célérité avec laquelle Gécamines a cédé ses parts dans le projet Kansuki, peu après son lancement suggère que l'objectif initial du projet était de déposséder la Gécamines de ses droits et actifs miniers. Le 6 juillet 2010, Kansuki Investment (entièlement détenu par Dan Gertler et ses proches) et la Gécamines concluent un contrat d'association pour la création d'une entreprise commune du nom de Kansuki Sprl en vue de l'exploitation du PE 643, détenue à 75% par Kansuki Investment et à 25% part la Gécamines. Les raisons de cette répartition des parts dans le projet ne sont pas connues, étant donné que le contrat lui-même n'a jamais été rendu public [36].

Peu après, Kansuki Investment cède la moitié de ses parts dans Kansuki Sprl à Glencore, qui s'engage à investir 400 millions USD dans le développement de la mine. Moins d'une année plus tard, soit le 28 mars 2011, à la demande de son partenaire Kansuki Investment, la Gécamines vend sa participation dans le projet à Biko Invest, une autre entreprise également affiliée à Dan Gertler [37]. Le contrat de cession des parts de la Gécamines dans Kansuki à Biko indique que le coût de la transaction est de 17 millions de dollars [38] sans préciser, comme c'est le cas de la quasi-totalité des ventes d'actifs de la Gécamines à cette époque, les critères de détermination de ce prix. Tel qu'indiqué au point précédent, les déclarations de paiement et des recettes pour la vente des actifs de la Gécamines dans les projets Mutanda et Kansuki dans les rapports ITIE (2011 et 2012) mentionnent 209 millions de dollars, sans désagréger les prix par actif cédé pour ces deux projets.

En outre, Glencore aurait pu exercer son droit de préemption, en étant partenaire de la Gécamines dans Kansuki Sprl, mais pour quelque raison, Glencore n'a pas décidé de le faire. Dans une réponse à Global Witness datant 2012, Glencore a affirmé que le climat politique à l'aube des élections de 2011 était trop instable pour élargir leurs actifs congolais. Non seulement, Glencore n'a pas exercé son droit de préemption sur les parts de la Gécamines, mais aurait recommandé à la Gécamines d'accepter l'offre de Biko Invest.

Par ailleurs, l'analyse de Global Witness sur les transactions secrètes dans lesquelles Glencore aurait été impliqué fait référence à deux évaluations commerciales du projet Kansuki fait par Deutsche Bank et Liberum Capital [39]. Dans ces évaluations par Liberum Capital et la Deutsche Bank, la participation de la Gécamines dans le projet avait respectivement été estimée à 209 et 86 millions USD [40]. Cette différence entre la valeur évaluée de la participation de la Gécamines et son prix de vente soulève la question de la détermination du prix de 17 millions USD de ces actifs.

Tableau 3 : Résumé de la cession des 20% des parts et des royalties de la Gécamines dans Mutanda à Rowny Assets Limited

Parties impliquées	Objet de l'accord/transaction	Termes financiers
<ul style="list-style-type: none">• Gécamines• Biko Invest• Présidence de la République	Cession de 25% des parts de la Gécamines dans Kansuki	<ul style="list-style-type: none">• Montant total reçu par la Gécamines : 120 millions USD, d'après le contrat• 209 millions de dollars d'après les rapports ITIE 2011 et 2012 (pour Mutanda et Kansuki)• 220 millions pour Mutanda et Kansuki d'après un communiqué de fleurette.

Préoccupations liées à cette transaction

- Questionnement sur l'exactitude des montants des prix de vente des actifs de la Gécamines
- Rapidité entre le moment de la création de l'entreprise commune et la vente des actifs de la Gécamines dans le projet.
- Non-publication du contrat de création de l'entreprise commune.
- Vente d'actifs de la Gécamines sur proposition de son partenaire
- Absence d'évaluation de la valeur des actifs avant leur vente
- Possibles interférences politiques dans le processus de négociation.
- Sous-évaluation des actifs de la Gécamines au regard des évaluations indépendantes qui indiquaient des montants variants entre 86 et plus de 200 millions USD comme valeur de ces actifs.
- Absence d'exercice par Glencore du droit de préemption sur la cession.

Cession de 25% des parts de la Gécamines dans Kansuki à Biko Invest

Transaction



25%

des parts de la Gécamines dans la co-entreprise Kansuki Sprl

2 Evaluations commerciales externes de la participation de la Gécamines



\$86 Millions

Valeur estimée par la Deutsche Bank.



\$209 Millions

Valeur estimée par Liberum Capital.

Prix de vente



\$17 Millions

Montant payé par Biko Invest pour la transaction

Problème

Moins d'un an



délai entre la création de Kansuki Sprl et la vente des parts de la Gécamines à son partenaire sur proposition de ce dernier

4. Cession des 30% des parts de la Gécamines dans Chabara à Mutanda 2015

Au cours du mois de février 2010, la Gécamines et Dino Steel International sprl, créent une entreprise commune du nom de Chabara Sprl, pour l'exploitation du permis d'exploitation 658[41]. L'actionnariat de l'entreprise constituée est de 70% pour la Dino Steel et 30% pour la Gécamines qui devait par ailleurs bénéficier de 2% du chiffre d'affaires de Chabara au titre de royalties.

En novembre 2010, les deux parties signent un avenant au contrat qui étend la zone d'exploration et d'exploitation du projet au polygone de Shamitumba, et réduit les royalties de la Gécamines à 1,5% du chiffre d'affaires brut [42].

En février 2015, les deux partenaires dans Chabara (la Gécamines et Dino Steel), cèdent en toute discréction, le permis 658 (Kawama) à Mutanda Mining. Plusieurs organisations, dont le Centre Carter [43] avaient demandé la publication de l'accord relative à cette transaction, sans succès. Toutefois, en réponse aux questions du Centre Carter, Glencore avait confirmé la somme 30 millions de dollars pour cette transaction.

La Gécamines a fini par publier un communiqué indiquant qu'à la suite de l'incapacité des deux partenaires à développer le projet à cause de son envahissement permanent par les creuseurs artisanaux et à son enclavement dans le périmètre de Mutanda Mining, les deux partenaires ont décidé de céder le permis à cette dernière qui en a exprimé l'intérêt [44]. Le communiqué indiquait également que la Gécamines a reçu 10 millions USD pour cette vente [45], sans préciser les critères de détermination de ce prix. Pourtant, le site était connu pour être une zone potentiellement très riche en cobalt, ce qui expliquait son envahissement par des mineurs artisanaux.

L'acte de cession du permis 658 de Chabara à Mutanda Mining a finalement été publié en 2022 [46], soit plus de 10 ans après, à la faveur du changement du régime politique en RDC et à la reprise de la coopération entre la RDC et le FMI[47] ainsi que grâce au plaidoyer permanent de la société civile pour la publication des contrats.

L'acte publié ne comporte néanmoins que la signature de la partie Chabara et pas de la Gécamines, de Dino Steel, ni même de Mutanda Mining. De plus, il n'indique pas le coût de la transaction et la méthodologie d'évaluation de la valeur de l'actif cédé, ce qui pourrait suggérer une volonté claire de pouvoir cacher les éléments pertinents liés à cette transaction ou même une interférence politique.

Tableau 4 : Résumé de la cession des 30% des parts de la Gécamines dans Chabara à Biko Invest en 2015

Parties impliquées	Objet de l'accord/transaction	Termes financiers
<ul style="list-style-type: none">• Gécamines• Chabara• Mutanda MiningPrésidence de la République	Cession du PE 658 de Chabara (JV) entre la Gécamines et Dino Steel) à Mutanda	<ul style="list-style-type: none">• 30 millions USD d'après un article du journal Bloomberg• 10 millions USD d'après un communiqué de la Gécamines

Préoccupations liées à cette transaction

- Diversité des montants du prix global de cession des actifs.
- Vente d'actif sans une évaluation de sa valeur.
- Non publication pendant longtemps du contrat de vente.
- Contrat publié mais manquant des informations pertinentes.
- Eventualité des interférences politiques dans le processus de négociation du contrat.

Cession des 30% des parts de la Gécamines dans Chabara à Mutanda 2015

Transaction 2015



30%

Part de la Gécamines dans la co-entreprise Chabara Sprl.

Prix de vente



Controverse sur le prix

\$10 Millions

D'après la Gécamines

\$30 Millions

D'après Glencore

Royalties



2%

Royalties initiales pour la Gécamines.

1,5%

signatures clés manquantes sur l'acte de cession.

Problème

3

signatures clés manquantes sur l'acte de cession.

FMI

Exigence du FMI pour son soutien financier: la publication des contrats.



7 ans

Délai avant la publication de l'acte de cession.

III. Pertes et impacts des cessions des actifs et droits de la Gécamines dans le projet MUMI

1. Pertes financières

Tel qu'indiqué précédemment, les pertes financières passées, présentes et futures que Gécamines et l'Etat congolais enregistrent à la suite de ces contrats et transactions sont de l'ordre de 2,6 milliards USD. Pour évaluer ces pertes, nous avons d'une part comparé les montants perçus par la Gécamines lors des cessions de ces actifs miniers aux montants de revente des mêmes actifs par leurs acquéreurs. D'autre part, nous avons effectué des estimations basées sur les données de production de Mutanda, afin d'évaluer les montants des royalties que la Gécamines et l'Etat congolais ont déjà perdues et continueront de perdre jusqu'à la fermeture du projet MUMI prévue pour 2039.

a) Comparaison des montants perçus par la Gécamines à ceux perçus par les opérateurs acquéreurs à la suite de la revente des actifs achetés.

Comme indiqué précédemment, la Gécamines a vendu 20% de ses parts dans Mutanda à 30 millions USD en 2007 et en 2011-2012 elle vend les 20% restants dans Mutanda ainsi que 25% dans Kansuki pour un total de 209 millions USD. Durant la même période, soit en 2012, le Groupe Bazano et son entreprise affiliée High Grade Minerals SA, vendent 20% leurs participations indirectes dans Mutanda pour un prix total de 480 millions USD [48].

Après la fusion de Mutanda et Kansuki en 2013, High Grade Minerals SA a vendu 14,5% de sa participation indirecte dans Mutanda à 430 millions USD [49]. Donc, pour leurs 34,5% de participation indirecte dans Mutanda-Kansuki, le Groupe Bazano et son entreprise affiliée High Grade Minerals, ont empoché 910 millions USD, alors que la Gécamines n'a eu qu'environ 240 millions pour la totalité de ses 40% dans Mutanda plus ses 25% dans Kansuki.

Après la fusion de Mutanda et Kansuki, le Groupe Fleurette de Dan Gertler, qui détenait 31% des parts dans le projet, a vendu sa participation à Glencore pour un montant de 922 millions USD [50], tout en conservant les droits de percevoir des royalties dans le projet évalué à plus de 600 millions USD jusqu'à la fermeture du projet Mutanda Mining en 2039 [51].

Tableau 5: Différence des revenus de ventes des actifs de Mutanda entre la Gécamines et les autres acteurs acquéreurs desdits actifs.

Année	Acteur dans le projet	Participation vendue	Acquéreur	Montant
2007	Gécamines	20% de participation dans Mutanda	Samref	30 millions USD
2011-2012	Gécamines	20% dans Mutanda et 25% dans Kansuki	Rowny Assets Limited et Biko Invest	209 millions USD
2012	Gp Banzano et HGM	20 % de participation indirect dans Mutanda	Fleurette	480 millions USD
2013	HGM	14,5% de participation dans Mutanda/Kansuki	Glencore	430 millions USD
2015	Gécamines et Dino Steel	Vente du PE 658 (Kawama) à Mutanda	Mutanda Mining	10 millions USD pour la Gécamines
2017	Fleurette	31% de participation dans Mutanda/Kansuki	Glencore	922 millions de dollars + plus les royalties

Tableau 6 : Différence des revenus des ventes des actifs dans Mutanda entre la Gécamines et les autres acquéreurs de ces actifs.

Acteurs	Revenus des différents acteurs dans la vente des actifs
Gécamines	249 millions USD
Bazano et HGR	910 millions USD
Groupe Fleurette affiliée à Dan Gertler	922 millions + paiement continue des royalties de l'ordre de 600 millions de dollars jusqu'à l'épuisement de la mine.

Comparaison des montants perçus par les acteurs pour les ventes d'actifs dans Mutanda

La Gécamines a vendu ses parts dans Mutanda et Kansuki pour environ 249 millions USD. En comparaison, le Groupe Bazano et HGR ont reçu 910 millions USD, et le Groupe Fleurette a obtenu 922 millions USD plus des royalties substantielles.

Gécamines

249 millions USD



Revenus totaux pour 40% de Mutanda et 25% de Kansuki.

Groupe Bazano & HGR

910 millions USD



Revenus totaux pour 34,5% de participation indirecte.

Groupe Fleurette

922 millions USD



Revenus pour 31% de participation, plus des royalties futures.

Chronologie des ventes clés

Vente de la Gécamines à Samref (2007)



20% de Mutanda pour 30M USD.

Vente de la Gécamines à Row ny et Biko (2011-12)



20% de Mutanda et 25% de Kansuki pour 209M USD.

Vente par Bazano et HGM à Fleurette (2012)



20% des parts indirects dans Mutanda pour 480M USD

Vente par HGM à Glencore (2013)



14,5% des parts dans Mutanda après fusion avec Kansuki pour 430M USD

Vente par Fleurette à Glencore (2017)



31% des parts dans Mutanda après Kansuki pour 922M USD

Points Clés des Ventes

Royalties de Fleurette

600+ millions USD

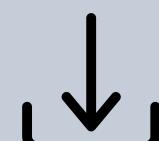


Valeur estimée des royalties à percevoir jusqu'en 2039.



Ventes de 2012

480M\$ vs 209M\$



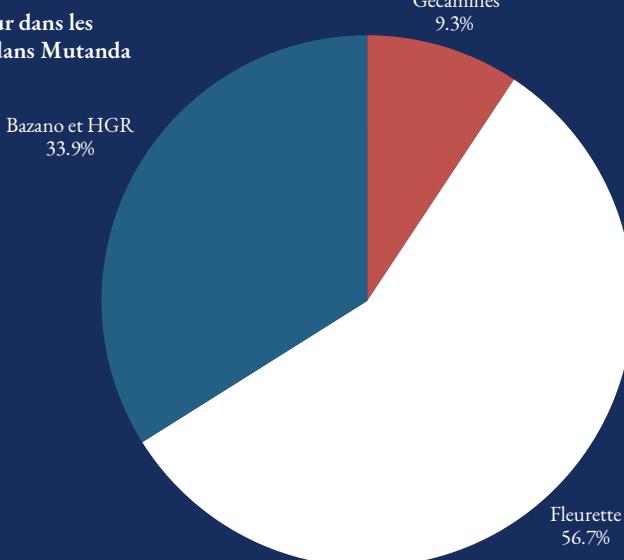
Montants reçus par Bazano/HGM contre Gécamines pour des parts similaires.

Première Vente Gécamines (2007)

30 millions USD

Montant pour la vente initiale de 20% des parts dans Mutanda.

Parts relative de chaque acteur dans les revenus issus de la vente d'actifs dans Mutanda



2. Impact Stratégique de la perte de contrôle du projet MUMI par la RDC

A la suite de la révision du code minier en 2018, la RDC a lancé quelques initiatives visant à créer de la valeur ajoutée locale sur ses minéraux stratégiques essentiels à la fabrication des batteries pour véhicules électriques et autres technologies vertes.

Ces initiatives comprennent la création du Conseil Congolais des Batteries (CCB)[52] dont la mission de mettre en place, promouvoir et gérer une chaîne de valeur des minéraux utilisés dans la fabrication des batteries, la signature du protocole d'accord[53] avec la Zambie pour développer conjointement une chaîne de valeur pour les batteries des véhicules électriques, la création du Centre d'Excellence pour la Recherche et l'Innovation sur les Batteries (CEAB)[54] pour la recherche avancée, l'innovation et la formation dans le domaine des batteries et des technologies de stockage d'énergie. Le cobalt est l'un des minéraux indispensables pour la mise en œuvre de ces initiatives.

La perte du contrôle de Mutanda Mining par l'État congolais à travers la Gécamines a donc une incidence sur la réalisation de ces ambitions légitimes de la RDC pour la création des chaînes de valeurs locales de ses minéraux stratégiques. Certes, la RDC détient d'importantes réserves de cobalt, mais la perte de contrôle Mutanda Mining, l'un des plus grands projets d'exploitation de ce minéral constitue un handicap pour l'atteinte des objectifs du pays de développement des chaînes de valeurs locales dans les filières des minéraux stratégiques.

Au-delà des enjeux industriels, les montants en jeu sont considérables. Si les pertes estimées — qui se chiffrent en centaines de millions de dollars — avaient été investies dans des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé ou les infrastructures, elles auraient pu permettre la construction de milliers d'écoles, de centres de santé ou de kilomètres de routes, améliorant concrètement la vie de millions de Congolais.

Cette analyse a mis en lumière les pertes financières et stratégiques considérables subies par la Gécamines et l'État congolais à la suite de la cession des actifs de la Gécamines dans le projet Mutanda Mining. Les transactions, marquées par des irrégularités et des pratiques de corruption ont conduit à la perte de contrôle du plus grand projet d'exploitation de cobalt au monde, au détriment des intérêts nationaux. Il relève des préoccupations ci-dessous, qui requièrent une attention particulière de la part des autorités :

Au vu de ces pertes colossales et des pratiques de corruption documentées, le CNPAV recommande au gouvernement congolais une évaluation systématique et indépendante de toutes les transactions et cessions des actifs de la Gécamines. Cette évaluation vise à quantifier les préjudices subis et à procéder à l'annulation des accords irréguliers et frauduleux, en exigeant la restitution des actifs acquis illégalement, afin de réparer les dommages causés à l'État congolais.

Notes

- [1] Centre Carter, Affaire d'Etat : [Privatisation du secteur du cuivre en République Démocratique du Congo](#), 2017.
- [2] Inspection Générale des Finances, [Synthèse du rapport de contrôle de l'Inspection Générale des Finances sur la gestion de la Gécamines](#), page 2, mai 2022
- [3] idem
- [4] Africa Progress Report 2013 - Equity in Extractives: Stewarding Africa's natural resources for all
- [5] Le Congo n'Est Pas A Vendre, [Des milliards perdus, une enquête sur les transactions financières de Dan Gertler, dans le secteur Extractif](#), mai 2021
- [6] US. department of the treasury press releases, [United States Sanctions Human Rights Abusers and Corrupt Actors Across the Globe.](#)
- [7] US department of justice, press release, [Glencore Entered Guilty Pleas to Foreign Bribery and Market Manipulation Schemes](#)
- [8] [Communiqué du Ministère public de la Confédération Suisse](#)
- [9] [Ej Atlas](#)
- [10] [Contrat de creation entre la Générale des Carrières et des Mines et Samref-Congo pour l'exploitation du gisement de Mutanda ya Mukonkota](#), Nr. N.474/10300/SG/GC/2001 (May 16, 2001)
- [11] Golder, [Mutanda Report, 2011](#), 35
- [12] Katumba Mwanke, [Ma Vérité, 2013, 60–64; Gécamines, Le Prêt de 30 Millions de Dollars Américains des Banques Sud-africaines pour l'Exploitation du Gisement Gécamines de Tilwezembe](#) (Jul. 3, 2007)
- [13] Golder, [Mutanda Report, 2011](#), 38
- [14] [Contrat de cession des parts entre la Générale des Carrières et des Mines et Rowny Assets Limited No. 1229/19218/SG/GC/2011](#) (Mar. 28, 2011)
- [15] [Contrat de cession des parts sociales entre la Générale des carrières et des mines sarl et Rowny Assets limited](#), 2011, page 6
- [16] Prospectus Glencore 2011
- [17] [Contrat de Cession des Parts Sociales entre la Générale des Carrières et des Mines et Biko Invest Corp](#)
- [18] [Glencore Xstrata plc: Merger of Mutanda and Kansuki mining operations](#)
- [19] [Contrat d'entreprise commune entre la Générale de Carrières et des Mins et Dino Steel International Sprl](#)
- [20] Communiqué sur la situation de la JV Chabara
- [21] Glencore purchases stakes in Mutanda and Katanga
- [22] [Top Cobalt Mines Ranked By Production In 2017](#)
- [23] Katumba Mwanke, [Ma Vérité, 2013, 59–62](#)
- [24] Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi, [Jugement du 22 Aout 2007 dans l'Affaire Oposant Monarch Associates Group Ltd. contre Gécamines et Mutanda Mining](#)
- [25] [contrat de creation de société n° 474/10300/sg/gc/2001 du 16 mal 2001 avenant n°3](#)
- [26] Commission de Revisitation des contrats miniers, [Rapport des travaux partenariats conclus par la Gécamines](#), page 147
- [27] Banque Mondiale, [République Démocratique du Congo La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance](#), page 111

- [28] contrat de cession des parts sociales entre la Générale des Carrières et des mines sarl et Rowny assets limited
- [29] Rapport ITIE-RDC 2011, 30 décembre 2013, page 9
- [30] Contrat de cession des parts sociales entre la Générale des carrières et des mines sarl et Biko invest corp, page 6
- [31] Fleurette and Glencore Complete Merger of Mutanda and Kansuki Mining Operations
- [32] Global witness, Secrecy surrounding Glencore's business deals in the Democratic Republic of Congo risks exposing shareholders to corrupt practices
- [33] Glencore condamnée pour corruption en RDC des suites de la dénonciation pénale de Public Eye
- [34] Bloomberg, Gecamines of Congo Defends Sale of Stakes in Glencore Mines
- [35] Voir article 12 du Contrat de création de société entre la Générale de Carrière et des Mines et Samref-Congo pour l'exploitation du Gisement de Mutanda ya Mukonkota Mining
- [36] Le contrat de création de Kansuki Sprl n'a jamais encore été rendu public. Ces informations sont tirées du contrat de vente des parties de la Gécamines dans le projet, intervenu moins d'une année plus tard.
- [37] Contrat de cession des parts sociales entre la Générale des Carrières et des Mines sarl et biko invest corp
- [38] Op.cit., page 6
- [39] Global Witness, Le secret qui entoure les transactions de Glencore en République Démocratique du Congo risque d'exposer les actionnaires à des pratiques de corruption, 2012, page 4
- [40] Idem
- [41] Convention d'entreprise commune entre la Gécamines et Dino Steel international sprl relative à l'exploitation du gisement de Chabara couvert par le permis d'exploitation (PE) 658
- [42] Convention d'entreprise commune n°1058/20524/SG/2010
- [43] Le Centre Carter demande la divulgation des termes du transfert du permis d'exploitation de Kawama
- [44] Gécamines, communiqué sur la situation de la jv chabara
- [45] idem
- [46] Acte de cession totale du permis d'exploitation
- [47] Consultations au titre de l'article iv de 2024, sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation quantitatif – communiqué de presse, rapport des services et déclaration de l'administrateur pour la République Démocratique du Congo (page 87)
- [48] Glencore Xstrata plc: Merger of Mutanda and Kansuki mining operations
- [49] Vente de 20% avant la fusion avec Kansuki et 14,5% après la fusion de Kansuki
- [50] Glencore purchases stakes in Mutanda and Katanga
- [51] Le Congo n'Est Pas A Vendre, Des milliards perdus.
- [52] À Propos – CCB
- [53] Les USA, la RDC et la Zambie signent un protocole d'accord pour renforcer la chaîne de valeur des batteries des véhicules électriques
- [54] Note Conceptuelle : Lancement du Centre d'Excellence pour la Recherche Avancée sur les Batteries en RDC

